



AVIS

14 novembre 2016

# La nouvelle politique agricole régionale

**Présenté par**  
M. Serge BOUFFARD

**Résultat du vote**  
128 pour  
8 abstentions



Ainsi qu'il l'avait annoncé début 2016, le Conseil régional de Normandie a procédé à une redéfinition de sa politique régionale agricole, ce pour tenir compte sinon des mutations du moins des évolutions particulièrement marquées que le monde de l'agriculture doit aujourd'hui affronter : crises successives affectant la plupart des filières de production, volatilité des prix, fin des quotas (lait et bientôt betterave), ouverture corrélative des marchés, évolution des modes de consommation et de commercialisation, changement climatique, nouvelle dimension régionale... tous ces facteurs étant constitutifs d'un contexte nouveau exigeant des mesures d'adaptation et d'anticipation des politiques régionales dédiées.

A l'issue d'une concertation menée courant 2016 avec les partenaires agricoles, organisée autour de douze chantiers thématiques, une nouvelle politique agricole régionale a donc été élaborée. Cette politique structurante détermine un certain nombre de priorités et d'actions concrètes dotées d'outils d'accompagnement nécessaires à la réalisation des projets de l'ensemble des agriculteurs normands sur l'ensemble du territoire régional. Elle repose sur la définition de 8 enjeux déclinés sous la forme de 16 priorités (voir le détail en annexe).

Elle consacre également un chapitre au déploiement d'une politique relative à l'amélioration de la création de valeur ajoutée dans le domaine forestier cherchant à favoriser l'exploitation de la forêt en rendant plus accessible la ressource et à contribuer au reboisement des peuplements.

Enfin, la nouvelle politique régionale se donne pour objectif transversal de simplifier, de rendre plus cohérents et plus efficaces les Plans de Développement Ruraux (PDR) et les dispositifs mis en place aux niveaux départementaux et régional en mobilisant annuellement un budget de l'ordre de 60 millions d'euros (20 issus des crédits régionaux et 40 des FEADER) pour financer cette politique d'ensemble en faveur de l'agriculture régionale.

Concernant le processus de concertation mis en œuvre, le CESER tient à souligner qu'il a à son niveau participé à l'élaboration de la nouvelle politique régionale en faveur de l'agriculture. Il a été ainsi saisi durant le deuxième trimestre 2016 de trois thèmes concernant, à des degrés variables, les problématiques agricoles : Les industries agro-alimentaires et les productions primaires régionales<sup>1</sup>, l'abattoir du futur<sup>2</sup> et les politiques en faveur de l'exportation<sup>3</sup>. Dans ce cadre, il regrette que le lien entre production agricole et transformation agroalimentaire ne soit pas plus affirmé dans la nouvelle politique agricole mais souligne qu'une partie des observations et préconisations formulées dans les avis du CESER ont été partagées par le Conseil régional. Toutefois, si des motifs de calendrier ont pu motiver l'annonce anticipée par le Conseil régional du déploiement d'une politique régionale agricole nouvelle, le CESER aurait souhaité pouvoir officialiser sa réflexion sur les thématiques agricoles préalablement.

Acteur majeur de l'économie de la Normandie, le secteur agricole fait face à de nombreuses difficultés depuis plusieurs années. C'est pourquoi le CESER a souvent soutenu la nécessité de mettre en place une politique cohérente d'aide au développement du secteur agricole dans sa globalité et

---

<sup>1</sup> *Les liens entre les industries agro-alimentaires et les productions primaires régionales*, octobre 2016

<sup>2</sup> *L'abattoir du futur : vers un nouveau modèle économique pour la filière abattage*, octobre 2016

<sup>3</sup> *Accompagner les entreprises à l'export en Normandie, des forces à rassembler pour une ambition renouvelée*, septembre 2016.

affirmé son attachement à y développer et y maintenir l'emploi et les formations. Il considère également que les dispositifs mis en place par la Région en matière d'emploi par exemple gagneraient à être davantage valorisés, de manière à ce que l'ensemble du monde agricole puisse en avoir connaissance et soit en capacité d'y faire appel.

Dans le cadre de la redéfinition des compétences des collectivités territoriales déterminées par la loi NOTRe, la Région a pris en charge, pour l'essentiel, les compétences économiques précédemment exercées par les conseils départementaux, ces dernières se consacrant majoritairement aux domaines sociaux. Dès lors, le CESER souhaite attirer l'attention de la Région sur la nécessité, pour les entreprises et les exploitations agricoles présentes sur les territoires, de disposer d'une continuité des dispositifs impulsés et gérés auparavant par les Départements au travers des politiques de développement régionales.

Le CESER soutient également l'intention affichée d'intensifier les aides à l'installation et à la transmission en agriculture, en particulier vers les jeunes. Il s'agit en effet d'un facteur essentiel qui devra être mis en œuvre avec la plus grande attention car la démographie des exploitants agricoles induit, dans les prochaines années, des départs à la retraite en grand nombre. A ce propos, la question de l'accès au foncier devra également faire l'objet d'une attention soutenue.

L'encouragement aux nouvelles pratiques agricoles et en particulier l'aide à la conversion constituent des orientations que le CESER partage d'autant plus qu'il en avait fait une préconisation spécifique dans sa contribution sur l'agro-écologie<sup>4</sup>. Plus particulièrement, il souligne positivement la présence d'un dispositif consacré à la conversion et au maintien en agriculture biologique. Une sensibilisation à la protection de la biodiversité devra être mise en œuvre afin d'inciter le monde agricole à la conversion à l'agriculture biologique (« priorité 8 bis : Formation à la biodiversité, à son importance pour la santé, l'environnement et l'économie » à la nouvelle politique agricole).

En ce qui concerne les différentes filières, le CESER relève avec satisfaction l'intérêt porté à la filière équine avec en particulier le soutien aux investissements au profit des entreprises de ce secteur, qui répond à une remarque formulée au sein d'un de ses précédents avis<sup>5</sup>. La filière bois, qui dispose de nombreux atouts en Normandie, pourrait être valorisée par le développement sur notre territoire des différentes étapes de transformation, tout en maintenant la vigilance sur l'application des mesures de préservation de l'environnement existantes. En effet, une grande partie de la ressource brute locale est aujourd'hui vendue, transformée et valorisée à l'étranger : il existe donc en la matière une réelle potentialité de développement économique régionale. Dans le même ordre d'idée, la production de protéines végétales, à destination de l'élevage notamment bovin, est une activité insuffisamment développée qu'il conviendrait d'accompagner et d'encourager plus encore.

A l'issue de cet avis, le CESER considère que la nouvelle politique agricole proposée par le Conseil régional constitue un outil volontariste au service de l'agriculture normande et de son développement. Cependant, compte tenu des évolutions et des contraintes permanentes qu'affronte ce secteur, il souhaite que cette politique et ses déclinaisons fassent l'objet d'évaluations régulières et si nécessaire de réorientations, grâce notamment à la mise en place d'outils d'analyse comparative

---

<sup>4</sup> *L'agro-écologie en Haute-Normandie : l'urgence de passer du concept à la réalité, novembre 2015.*

<sup>5</sup> *Avis du CESER sur le lancement des chantiers agricoles pour la refonte de la politique agricole régionale, mars 2016.*

qui permettraient de mieux situer l'agriculture normande par rapport à celle des autres régions françaises.

**En conclusion, le CESER émet un avis favorable à la mise en place des dispositifs proposés et approuve la nouvelle politique agricole régionale.**

# Déclarations des groupes

## Déclaration de M. Pascal FEREY

Au titre de la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles

Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente,

Au nom de la profession agricole, je tenais d'abord à vous remercier de votre présence, parce qu'effectivement, cette présence témoigne bien de la volonté de la Région à accompagner le secteur agricole sur sa profonde mutation et les rajouts proposés par nos collègues tout à l'heure ne nous posent aucun problème et c'est bien pour ça que nous les soutenons.

Je voulais simplement rappeler le travail que la Région s'est donné en permettant – au travers des différentes consultations sur les thèmes qui étaient proposés – d'entendre la profession agricole sur le PDR. Beaucoup de personnes pensaient qu'il était inimaginable qu'au bout de 6 mois d'engagement, il était possible de renégocier le PDR. Moi-même le premier, j'étais plutôt réservé, non pas sur le fond, mais sur la possibilité de pouvoir le faire. Mais preuve qu'il en est que « quand on veut, on peut » et je souhaitais vraiment vous remercier.

Les groupes de travail que vous avez les uns et les autres présidés ont permis – dans le cadre d'une approche très plurielle – d'affirmer des positions qui ont permis d'avoir un renchérissement des politiques agricoles, deux convergences régionales (nous étions sur deux PDR très différents les uns des autres, en sachant que l'ex région Basse-Normandie garde son cachet de région dite en transition). Mais au moins de rapprocher les lignes.

Cela nous a permis d'affirmer qu'il fallait renforcer tout le poids lié à l'installation des jeunes agriculteurs, gage du renouvellement des générations, de transmission d'exploitations viables et d'assurer la modernité de nos politiques.

Cela a également permis d'affirmer un engagement fort sur le maintien de la politique en faveur des mesures environnementales et de l'agriculture biologique.

Nous tenons à saluer que la Normandie est l'une des seules Régions qui a augmenté sa dotation financière pour permettre à l'ensemble des agriculteurs qui ont souscrit des mesures de conversion bio puissent être honorés.

Nous sommes fiers de cette région. Nous partions de loin, c'est vrai, mais nous sommes aujourd'hui, en Normandie, dans les régions de tête en termes de conversion toutes productions confondues (et quand je dis toutes productions confondues, il va sans dire que pour beaucoup, les circuits courts, etc., sont peut-être un peu plus faciles, mais aujourd'hui l'ensemble des circuits et l'ensemble des productions animales, laitières, légumes, céréales, sont effectivement dans le cœur de la conversion).

Un point complémentaire – et là je pense qu'il va falloir que Mme la Vice-Présidente vous soyez très convaincante – depuis presque deux ans, l'État gère avec beaucoup d'amateurisme le dossier de la transformation de la Politique agricole commune.

Depuis deux ans, les agriculteurs remplissent des obligations sans avoir de retour (que ce soit sur des mesures liées aux conversions européennes sur la réforme de la Politique agricole commune ou sur un dossier de gestion primordial que sont effectivement les mesures liées au deuxième pilier).

En sachant que dans le même temps, nous n'avons pas de retour informatique parce que le gouvernement, le ministère de l'Agriculture pour ne pas le nommer, est dans l'incapacité à ce jour de donner une copie propre aux agriculteurs qui ont signé depuis deux ans des mesures sur cette

réforme de la Politique agricole commune. À tel point que le ministère de l'Agriculture s'est vu en partie déchargé de cette gestion de dossiers pour la remonter auprès des services du Premier ministre à Matignon.

Dans le même temps, bon nombre d'entre nous ont souscrit des mesures bio-environnementales sans avoir à ce jour touché le moindre centime d'euro. Ces mesures bio-environnementales sont des mesures extrêmement contraignantes, mais dans le cadre volontaire, car il y avait en contrepartie un accompagnement financier.

Il y a quelques instants, je saluais la volonté de la Région d'avoir simplifié les mesures bio-environnementales et d'avoir gardé le dispositif au moins pour ce qui tournait autour de l'herbe. Mais les agriculteurs aujourd'hui – comme en agriculture biologique – ne touchent pas d'aide.

Ne serait-il pas possible, en liaison avec la Région, d'avoir une liste précise du nombre d'agriculteurs bénéficiaires de ces aides et que vous puissiez – à l'instar de ce qui s'est fait au niveau de l'État – faire bénéficier aux agriculteurs d'une Aide à la trésorerie remboursable (ATR) ?

Ce n'est pas acceptable que des gens fassent des efforts et signent des engagements quand l'État ne tient pas les siens. Et la politique régionale déléguée aux Régions fait que vous devenez entre guillemets complices de ces faits-là.

Donc je vous demande de prendre les dispositions nécessaires pour que l'ensemble des agriculteurs puissent être notés, et ceci bien avant le mois de mars ou d'avril, comme le laisse entendre l'État.

Je voulais saluer la préparation de la politique 2020. Nous sommes à peine engagés dans la réforme de la PAC 2016-2020, dans la période budgétaire 2015-2020, que nous préparons deux sujets importants : la révision à mi-parcours de 2018, mais surtout la nouvelle Politique agricole commune et son financement 2020-2025.

Il faut que nos deux régions – quand elles auront convergé au travers de ces politiques – puissent avoir des discussions de fond et une évaluation de la politique initiale afin de voir jusqu'à quel niveau seront à corriger les écarts qu'il pourrait y avoir entre l'une et l'autre des anciennes régions normandes.

La crise à ce jour est une crise des plus violentes et des plus durables que le secteur agricole ait pu connaître. Je ne reviendrai pas sur les différents sujets que nous avons sur la guerre des prix avec la grande distribution et l'agroalimentaire, point-là n'est mon propos.

Mais le risque majeur – et nous avons produit un rapport sur l'abattoir du futur – est de voir la végétalisation se mettre en place dans bon nombre de territoires normands (et pas qu'en Haute-Normandie parce que bon nombre d'éleveurs baissent les bras). Ils baissent les bras sous le poids des contraintes réglementaires, ils baissent les bras sous le peu de rémunération des services et baissent les bras parce que tout simplement, les aides publiques promises n'arrivent pas.

Je compte beaucoup sur le CESER et sur vous, Madame, pour faire remonter ces doléances au Président de la région, mais aussi à l'ensemble des parlementaires de notre Normandie.

Ce n'est pas par hasard que notre région est la première région agricole de France en termes de production et en termes de poids agroalimentaire. Il serait dommage qu'au travers de cette crise forte et durable, nous perdions ce leadership.

## **Déclaration de Mme Sabine LEFEBVRE**

Par accord entre la Confédération paysanne et la Coordination rurale

La Confédération paysanne votera ce projet d'avis mais en insistant bien sur le fait qu'il faut soutenir l'installation notamment, en conservant l'aide « coup de pouce » à son niveau actuel et non pas la diviser par 2, comme le réclament ceux qui n'ont pas réussi à la supprimer.

Il faut aussi faciliter l'accès au foncier, notamment pour les jeunes hors cadre familial ou certains de paysans installés sur des structures modestes. Pour cela, il faudrait un système de partage et stockage des terres qui se libèrent, avec « terres de lien par exemple », ou autres apporteurs de capitaux. Et ce, pour laisser le temps aux candidats de monter leurs projets. Sinon, les gens déjà installés ou enfants d'agriculteurs leur brûlent la priorité.

Comme je l'ai déjà dit lors de la précédente plénière, il faut aider les circuits courts à se développer en ayant des abattoirs de proximité ou itinérants.

M. MORIN le dit régulièrement, l'autonomie des exploitations doit aussi être une priorité, avec notamment l'élevage à l'herbe et, la Confédération paysanne est très satisfaite de constater que les céréaliers, grands lobbyistes auprès des instances agricoles, qui faisaient la sourde oreille quant au retournement des prairies, commencent à se préoccuper du problème

Je terminerai en réaffirmant que, si les prix de nos productions étaient corrects, les paysans n'auraient pas besoin de subventions ou autres aides et ne seraient ainsi plus les parents pauvres des citoyens.



## Déclaration de M. Jean-Pierre GIROD

Au titre du Parc naturel régional des boucles de la Seine normande

M. le Président et Mme la Vice-Présidente du Conseil régional,

Tout d'abord je voudrais féliciter le travail de la Région pour sa collaboration afin d'élaborer la nouvelle politique agricole régionale. Je reviendrais très rapidement suite à l'intervention de mon collègue Pascal FERREY sur les retards incessants pour que les agriculteurs ayant souscrit à un contrat MAEC (Mesures agroenvironnementales et Climatiques) puissent toucher leurs aides ainsi que les agriculteurs en conversion et en maintien en agriculture biologique (puisque chacun sait que le dispositif patine très fortement puisqu'il y a des retards de plus d'un an).

Madame la Vice-Présidente, j'interviendrais succinctement pour que les agriculteurs ou plutôt les éleveurs puissent avoir des aides permanentes afin de maintenir l'élevage sur les zones humides, grâce à l'obtention d'une indemnité compensatrice pour handicap naturel. En tant que Président d'un parc naturel régional, je me félicite aussi qu'on favorise l'autonomie alimentaire des exploitations qui est aussi source de maintien de la biodiversité.

## Déclaration de M. Jean-Claude ROGER

Au titre de l'Union régionale CFDT de Normandie

Le conseil régional vient de nous remettre un important document précisant les 7 enjeux pour l'Agriculture Normande, il met l'accent sur « une large concertation » avec les professionnels agricoles. On notera au passage, que ni les syndicats de salariés agricoles, ni les ASAVPA, associations départementales pour la formation et la promotion de l'emploi agricole qui travaillent sur l'emploi depuis de nombreuses années n'ont été consulté. L'exécutif régional doit donc considérer qu'ils ne sont pas des professionnels.

De surcroît, il est consternant que le document de la Région mentionne « la main d'œuvre reste une charge conséquente » ; si c'est le seul prisme qui prévaut aux yeux de nos élus politiques, pour les salariés, c'est donc l'ensemble des collaborateurs qui travaillent au quotidien auprès des services de la Région qui se trouvent également sous le coup de cette inique vision de coût, et non d'un apport de compétences et de valeurs ajoutées.

Pourtant en matière d'emploi, de nombreuses actions sont menées sur le terrain qui auraient mérité d'être explorées : un exemple, en Seine Maritime, le milieu associatif avec le soutien de la Chambre d'Agriculture, de la MSA, et la région de l'ex Haute Normandie ont mis en place de nombreux groupements d'employeurs à taille HUMAINE, deux ou trois agriculteurs pour un salarié en CDI Temps Plein, rémunéré généralement au-dessus de la Convention Collective, car cela exige de grandes et multiples compétences.

La méthode de proximité qui a été choisie par les protagonistes n'a rien à voir, avec les usines à gaz mises en place dans quelques départements français, qui nécessitent des postes d'ingénieries dites sociales, à des coûts salariaux relativement élevés, mais induisant des conditions de travail et de vie difficile pour les exécutants, une plus grande précarité et un éloignement géographique. Les quelques emplois pérennes ont une rémunération rarement à la hauteur des compétences requises.

Nous espérons que ce n'est pas un modèle de ce genre que la Région veut décliner sur notre territoire, mais quel territoire ? Puisque le document semble réservé à la Basse Normandie.

Pour faire face aux nombreux défis posés à l'agriculture, on ne doit pas ignorer l'apport des salariés, trop souvent sous payés, et souvent coincés entre les régimes sociaux MSA et le régime général.

Par ailleurs, la baisse des cotisations sociales n'est en aucune façon la réponse aux problèmes de financement de la protection sociale agricole. C'est avant tout un effet d'aubaine pour les grandes entreprises agricoles.

Il nous faut définir avant tout, un vrai projet humain dont l'Homme et la nature sont les éléments moteurs. Pour ce type de projets, il faut investir dans les Femmes et les Hommes, plutôt que le tout robot.

Il ne faut pas se tromper, le robot ne vient pas à la place du salariat, mais peut effacer la notion de chef d'exploitation, car des puissances financières locales et/ou internationales pourront gérer des productions sur de vastes territoires depuis un pilotage informatisé de robots dans la plaine.

Aujourd'hui les salariés permanents représentent entre 16 à 20 % des actifs agricoles, ils sont donc plus que jamais indispensables pour valoriser localement notre production, indispensables également pour prendre en compte l'évolution de notre société : Les absences des agriculteurs pour congés, remplacement maladie, accident, maternité, et congés formation, car il est normal que l'agriculteur bénéficie d'un statut à l'identique du reste de la société.

Pour faire face à ces demandes, il faut d'abord garder en place les salariés en leur accordant les mêmes conditions salariales que les autres professions, leur permettre de pouvoir se former afin de suivre l'évolution de leurs métiers, aujourd'hui trop peu de salariés y participent, par manque d'informations et ont des difficultés pour se libérer.

Il faudrait également attirer de nouveaux salariés, pour cela il faut aller les chercher parmi les demandeurs d'emplois, des personnes en reconversions, comme cela est décliné, entre autres, par le milieu associatif en Seine Maritime, avec des permanences locales, afin de présenter les métiers, visiter des exploitations agricoles, et réaliser des mises en situation de travail alternant le travail et la formation.

L'efficacité est prouvée, et cela demanderait à être démultiplié, mais tout est question de moyens financiers, c'est assurément plus efficace que de publier des belles plaquettes dorées, voire des films qui coutent une fortune pour une utilité médiocre.

Concernant le projet économique qui nous est présenté pour l'agriculture, des actions sont mises en avant sur le papier, certaines vont dans le bon sens, mais restent à savoir la déclinaison qu'il en sera fait. En tout cas, il faudra que les défenseurs de l'agriculture paysanne soient vigilants ; de plus en matière environnementale, ce qui nous inquiète, c'est la déclaration d'un responsable agricole normand « il est clair que le changement, c'est maintenant qu'il est visible, avec plus de moyens, du cofinancement et du soutien à l'investissement, il n'y a plus d'idéologie verte. Le pragmatisme agricole est arrivé au pouvoir ».

Pourtant, même si on n'est pas un grand environnementaliste, poursuivre dans l'actuelle voie, en maltraitant les sols, à concentrer les animaux dans des ateliers hors sol, à retourner les prairies normandes séculaires, à revendiquer la poursuite d'utilisations de pesticides. On va tout droit vers une catastrophe. Un tel cheminement tourne le dos à l'accord de Paris de la COP 21, qui prévoit, entre autres, l'impérative nécessité de réduction dans le temps de l'emploi des produits nocifs pour la terre comme pour les hommes.

Pour terminer, je suis conscient que ce discours peut agacer certaines personnes de tous bords, car ce propos va à l'encontre de la pensée unique.

Je vous propose de paraphraser Clémenceau, « *l'Agriculture est une chose bien trop importante pour être laissée aux seules mains d'un groupe de pression agricole* », si compétent soit il !

## **Annexe : Les enjeux et priorités de la nouvelle politique agricole régionale.**

- **Mieux accompagner l'installation en agriculture**
  - Priorité 1 : Aider les jeunes agriculteurs à bien préparer leur projet
  - Priorité 2 : Faciliter la recherche d'un site d'installation
  - Priorité 3 : Accompagner le démarrage d'activité pour sécuriser le projet
- **Développer l'entreprise agricole normande**
  - Priorité 4 : Développer l'approche stratégique économique globale dans les exploitations
  - Priorité 5 : Diversifier l'activité agricole
- **Valoriser les produits agricoles normands**
  - Priorité 6 : Accompagner les filières de qualité
  - Priorité 7 : Valoriser la production normande
- **Encourager les nouvelles pratiques agricoles**
  - Priorité 8 : Sécuriser les évolutions de pratiques agricoles par des aides individuelles
  - Priorité 9 : Accompagner les conversions en et vers l'agriculture biologique
- **Renforcer les organisations de producteurs**
  - Priorité 10 : Renforcer et soutenir le fonctionnement des organisations de producteurs
  - Priorité 11 : Appuyer les initiatives de regroupement, coopération et mutualisation
- **Renforcer les compétences des actifs et développer l'emploi agricole salarié**
  - Priorité 12 : Valoriser la réalité des métiers de l'agriculture
  - Priorité 13 : Prévoir l'emploi agricole de demain en Normandie
  - Priorité 14 : Adapter les compétences professionnelles tout au long de la carrière
- **Développer l'innovation agricole en Normandie**
  - Priorité 15 : Fédérer les acteurs de l'innovation, rendre plus accessible l'ensemble des outils financiers et mieux les articuler entre eux
- **Contractualiser sur des sujets transversaux**
  - Priorité 16 : Mettre en place des partenariats sur 5 thématiques transversales